

**BOURSE
DE SOUTIEN
AUX ARTISTES
& COMMISSAIRES
INDÉPENDANTS**

APPEL À PROJETS 2026

encore !

FONDS DE DOTATION
GROUPE CHESSE



APPEL À PROJETS 2026

Bourse de soutien aux artistes & aux commissaires indépendants

Pour un projet artistique
inscrit dans les territoires

-

Le fonds de dotation Encore ! du Groupe Chessé lance une bourse destinée aux duos artistes-commissaires indépendants pour le développement d'un projet comprenant une nouvelle production et sa présentation en région.

-

Dans la continuité de son engagement en faveur des artistes et des pratiques indépendantes – à travers notamment la résidence artistique à l'Hôtel de Craon et l'invitation de critiques d'art – le fonds de dotation renouvelle ce double soutien à travers ce nouvel appel à projets placé sous la **direction artistique de Camille Bréchignac**.

À travers ce dispositif, Encore ! cherche à affirmer le rôle essentiel des commissaires indépendants dans l'émergence et l'accompagnement des artistes en reconnaissant que de telles collaborations permettent un travail approfondi de recherche, l'affirmation d'une vision curatoriale forte, l'expérimentation de nouveaux formats d'exposition et de diffusion, et un accompagnement sur mesure pour les artistes.

En inscrivant la présentation du projet en région, le fonds souhaite contribuer à renforcer la vitalité des scènes territoriales et à favoriser l'accès des publics à des propositions contemporaines ambitieuses.

Cette bourse vise ainsi à soutenir un écosystème complet en :

- encourageant la production d'œuvres nouvelles ;
- valorisant le dialogue structurant entre artistes et commissaires indépendants ;
- renforçant l'attractivité et la vitalité des scènes régionales ;
- favorisant une rencontre exigeante entre création contemporaine et publics diversifiés.

Suite à l'appel à projets, 3 duos Artiste-Commissaire seront sélectionnés par **un jury composé de :**

Fabien Danesi, *Directeur du FRAC Corsica et Co-président de Platform – réseau des Fonds régionaux d'art contemporain ;*

Julia Marchand, *Curatrice indépendante ;*

Tarek Lakhrissi, *Artiste ;*

Doria Ardiet, *Chargée des arts visuels – Service de l'Action Culturelle, La Rochelle ;*

Eric et Patricia Chaveau, *Pébéo, Présidents de Mécènes du Sud ;*

Elyssa Sfar, *Présidente de Encore ! Fonds de dotation Groupe Chessé ;*

Camille Bréchignac, *Directrice Artistique de Encore ! Fonds de dotation Groupe Chessé et curatrice indépendante.*

Les 3 duos Artiste-Commissaire bénéficieront de :

- L'attribution d'une bourse de 7,000€ pour soutenir la production et la réalisation d'une exposition personnelle de l'artiste en région
- La participation à une journée de restitution à Paris en présence de professionnels de l'art, rémunérée à hauteur de 200€ par personne
- Une exposition de groupe à la Chapelle des Dames Blanches à la Rochelle au printemps 2027, réunissant les oeuvres réalisées grâce à la bourse, sous le commissariat général de Camille Bréchignac.

Détails & conditions

- L'un.e des deux membres du duo devra impérativement être basé.e à plein temps en région.
- Lorsque l'artiste et le/la commissaire ne résident pas sur le même territoire, le fonds de dotation pourra prévoir un budget complémentaire couvrant deux déplacements pour 1 personne sur le lieu du projet — pour le suivi et le vernissage — comprenant 1 trajet A-R et jusqu'à deux nuits d'hébergement, dans la limite de 360€ TTC par voyage hors per-diem.
- L'exposition ne devra pas être à l'initiative d'une structure mais pourra être adossée à une institution ou à une galerie. Elle pourra également avoir lieu dans tout autre espace tant qu'il répond aux besoins de l'artiste et pourra accueillir du public (espace immobilier en cours de transition, atelier, espace industriel, local commercial vacant, grange, chapelle désacralisée, etc...). Le lieu d'exposition, que chaque duo devra trouver par ses propres moyens, devra être clairement identifié dans l'appel à candidatures.

- L'exposition devra nécessairement ouvrir entre septembre et décembre 2026.
- L'exposition devra être ouverte au minimum pendant 10 jours ouvrés (15 jours courants)
- Une rémunération minimum de 1,500 € devra être prévue pour l'artiste et pour le / la commissaire respectivement pour le projet
- La bourse sera versée en deux fois, et conditionnée à un rendez-vous de suivi avec l'équipe du fonds de dotation pour s'assurer de la bonne réalisation du projet
- Un budget devra être prévu pour la documentation de l'exposition (photo / vidéo).
- L'exposition devra être accompagnée d'un texte écrit par le/la commissaire

Attention : Le dépôt de candidatures est limité à 100 projets, afin d'assurer une sélection attentive. A réception de 100 dossiers, l'appel à projets sera fermé.

À qui s'adresse cette bourse ?

- Artistes n'ayant pas encore bénéficié d'une exposition personnelle en centre d'art labellisé ou en musée en France, sans limite d'âge

Est considéré·e comme commissaire d'exposition indépendant·e toute personne :

- développant une pratique curatoriale autonome, consistant en la conception et la mise en œuvre de projets artistiques publics articulés autour d'un cadre conceptuel identifié.
- n'occupant pas un poste permanent de direction ou de conservation dans une institution.
- La bourse est ouverte aux commissaires dont la pratique curatoriale constitue une activité structurante, qu'elle soit exclusive ou combinée à une pratique artistique, ou à d'autres fonctions exercées dans le champ de l'art (critique d'art, régie, production, médiation, coordination, etc).

Calendrier

- ★ **02 mars 2026** : ouverture de l'appel à projets
- ★ **27 mars 2026 (23h59)** : clôture de l'appel à projets
- ★ **Avril 2026** : sélection des projets
- ★ **Mai 2026** : annonce des lauréats

Comment postuler ?

Le dossier de candidature numérique doit être constitué des documents suivants **rassemblés dans un seul fichier au format pdf**, nommé **NOM ARTISTE_NOM COMMISSAIRE_2026**

Le dossier ne doit pas dépasser 25 Mo. Dans le cas contraire, il ne sera pas recevable :

- Une page de garde sur laquelle figurent les noms et prénoms du duo candidat, leurs adresses e-mail et leurs numéros de téléphone
- Une description du projet, incluant le lieu de l'exposition (1 page A4 maximum)
- Un budget détaillé et prévisionnel (incluant dépenses et éventuels cofinancements)
- Un calendrier prévisionnel de réalisation
- Un dossier artistique (portfolio) de l'artiste (10 pages maximum)
- Un portfolio ou une sélection des projets curatoriaux du/de la commissaire (10 pages maximum)
- Un CV de l'artiste et un SIRET valide (ou certificat d'enregistrement fiscal si l'artiste est basé à l'étranger)
- Un CV du/de la commissaire un SIRET valide (ou certificat d'enregistrement fiscal si le/la commissaire est basé.e à l'étranger)
- La Fiche de candidature présentée en fin de document, à remplir séparément par l'artiste et le/la commissaire indépendant.e.

Envoi des dossiers

Jusqu'à réception de 100 candidatures avant le 27 mars à 23h59

Le dossier complet est à adresser par mail (et uniquement par mail) à l'adresse suivante : **bonjour@encore-encore.org**

Note : Les dossiers ne respectant pas le format d'envoi demandé ne seront pas pris en compte.

FAQ

L'un des membres du duo peut-il être étranger ?

Oui. L'un des deux membres (artiste ou commissaire) peut être de nationalité étrangère et/ou résider à l'étranger. En revanche, au moins l'un des deux membres du duo doit impérativement être basé à plein temps en région en France (hors Île-de-France).

Le projet peut-il être réalisé dans une autre région que celle de résidence de l'un des deux membres du duo ?

Oui, tant que les contraintes budgétaires sont respectées. Pour rappel, le fonds de dotation ne pourra couvrir que deux déplacements pour une seule personne dans le cadre du suivi et du vernissage du projet, dans la limite de 360€ TTC par voyage, pour couvrir le déplacement et l'hébergement.

L'exposition peut-elle être coproduite par une structure ?

Oui, des cofinancements sont possibles. En revanche, l'initiative du projet doit venir du duo artiste-commissaire et non d'une institution qui solliciterait la bourse pour son propre programme.

Comment trouver un lieu tiers ?

Bien que l'exposition puisse avoir lieu dans un lieu culturel déjà identifié (espace culturel ou galerie), Encore ! encourage les projets réalisés dans des lieux tiers. La recherche du lieu relève de l'initiative du duo candidat. Pour ce faire il est possible de :

- contacter les services culturels des collectivités locales
- identifier des bâtiments vacants via des agences immobilières ou leurs propriétaires
- collaborer avec des associations locales
- solliciter des propriétaires privés pour une occupation temporaire d'un espace privé (habitation, grange, espace de stockage, atelier, ...) pouvant accueillir du public
- explorer des espaces en transition urbaine ou rurale

Le lieu doit être clairement identifié au moment du dépôt de candidature. Au moment du dépôt un accord formel n'est pas obligatoire, mais la faisabilité du projet doit être démontrée.

Pour toute difficulté à ce sujet, et bien que l'équipe de Encore! ne puisse pas trouver de lieu pour les duos candidats, l'équipe se tient à disposition à l'adresse mail suivante : bonjour@encore-encore.org

L'artiste peut-il avoir déjà exposé en galerie ?

Oui. En revanche, l'artiste ne doit pas avoir bénéficié d'une exposition personnelle en centre d'art ou en musée en France.

Pour toute autre question vous pouvez contacter l'équipe du fonds de dotation à l'adresse mail suivante : bonjour@encore-encore.org

APPEL À PROJETS - BOURSE DE SOUTIEN ARTISTE-COMMISSAIRE 2026*Du 02 au 27 mars 2026 à 23h59 et jusqu'à réception de 100 dossiers***FICHE DE CANDIDATURE** à remplir séparément par l'artiste et le/la commissaire indépendant.e

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

Email :

Site web et/ou Instagram :

Activité artistique :

Date de naissance :

N° de SIRET :

*ou toute pièce administrative fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures***LISTE DES PIÈCES JOINTES**

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés dans un seul fichier au format pdf, nommé **NOM ARTISTE_NOM COMMISSAIRE_2026** (le dossier de candidature ne doit pas dépasser 25 Mo)

- Une page de garde sur laquelle figurent les noms et prénoms du duo candidat, leurs adresses e-mail et leurs numéros de téléphone
- Une description du projet, incluant le lieu de l'exposition (1 page A4 maximum)
- Un budget détaillé et prévisionnel (incluant dépenses et éventuels cofinancements)
- Un calendrier prévisionnel de réalisation
- Un dossier artistique (portfolio) de l'artiste (10 pages maximum)
- Un portfolio ou une sélection des projets curatoriaux du/de la commissaire (10 pages maximum)
- Un CV de l'artiste et un SIRET valide (ou certificat d'enregistrement fiscal si l'artiste est basé à l'étranger)
- Un CV du/de la commissaire un SIRET valide (ou certificat d'enregistrement fiscal si le/la commissaire est basé.e à l'étranger)
- Cette Fiche de candidature dûment remplie

Veuillez mentionner comment vous avez pris connaissance de cet appel à projets :

☐ Réseaux sociaux☐ Un.e membre du jury, artiste, galerie, précisez :☐ Plateforme d'annonce précisez :☐ Autre, précisez :

Je soussigné.e certifie de l'exactitude des informations communiquées ci-dessus et avoir pris connaissance de l'ensemble des articles du règlement de l'appel à projets Résidence d'Artistes 2025 émis par *Encore ! Fonds de dotation Groupe Chessé* et de les accepter pleinement.

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)

UN DISPOSITIF PORTÉ PAR

Encore ! Fonds de dotation Groupe Chessé

Créé à l'initiative du Groupe Chessé, Encore ! est une structure philanthropique dédiée au soutien de la création contemporaine et à l'émergence de talents.

Ancré dans les territoires, le fonds accompagne la production d'œuvres, encourage le dialogue entre artistes et commissaires indépendants et favorise l'accès des publics à des propositions artistiques ambitieuses.

AVEC LE SOUTIEN DE

Groupe Chessé

Foncière de commerce engagée, Groupe Chessé accompagne depuis 30 ans, les collectivités dans la conception et la mise en œuvre responsable de projets de revitalisation urbaine.

EN PARTENARIAT AVEC

Ville de La Rochelle

Engagée en faveur de la création contemporaine et de l'accès à la culture, la Ville de La Rochelle accueillera l'exposition collective des trois duos lauréats au printemps 2027.

Chapelle des Dames Blanches – La Rochelle

Lieu patrimonial dédié à l'art contemporain, la Chapelle des Dames Blanches accueillera cette exposition au printemps 2027.

Ce partenariat illustre la volonté commune de soutenir une création contemporaine exigeante, inscrite dans les territoires.